

Particuliers

Un employeur peut-il s'informer sur le permis de conduire de son salarié ?

Oui, sous certaines conditions, un employeur peut demander des informations au salarié sur son permis de conduire.

Lors de l'embauche En cours de contrat

✔ À savoir

l'employeur n'a pas le droit de demander au salarié des informations sur le nombre de points détenus sur son permis de conduire.

Questions - Réponses

- [Un salarié peut-il être licencié à cause du retrait de son permis de conduire ?](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F31850)
(<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F31850>)
- [Nombre de points sur le permis de conduire : qui peut connaître le solde ?](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F11861) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F11861>)
- [Comment payer le permis de conduire : permis à un euro, apprenti, chômeur... ?](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F13609)
(<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F13609>)

Pour en savoir plus



[Travail et données personnelles](https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/travail-vie_privee.pdf) (https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/travail-vie_privee.pdf)

Source : Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)

Textes de référence



[Code du travail : articles L1221-6 à L1221-9](#)

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006189415

Recrutement (article L1221-6)



[Code de la route : articles L221-1 A à L221-10](#)

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006159514

Délivrance et catégories de permis de conduire (article L221-2)



[Code de la route : articles L223-1 à L223-9](#)

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006159515

Permis à points (article L223-7)



[Code de la route : article L223-7](#) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006840969/)

Informations relatives au permis de conduire du salarié